

APPEL D'OFFRES

Pour

La fourniture de 6 véhicules utilitaires tout terrain 4 x 4

Projet : Programme Triennal de CI.be en RDC

Réf : CI.be/RDC/2009/P3/01

Réf. de l'appel d'offres : CI.be/RDC/2009/P3/01

Dans le cadre d'un projet co-financé par le gouvernement belge, Caritas International lance un appel d'offres pour la fourniture de **6 véhicules utilitaires tout terrain 4 x 4**.

1. Dispositions préliminaires :

Les soumissionnaires doivent mentionner la référence ci-dessus dans toutes les communications.

Les offres, la correspondance et les documents associés doivent être rédigés en français ou en anglais.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des exigences qui régissent ce marché quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant l'envoi de leurs offres, de l'exactitude et du caractère complet de celles-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à l'exécution du contrat et d'avoir inclus tous les frais dans leur offre.

Toute demande d'informations complémentaires concernant le présent appel d'offres peut être adressée par écrit à Caritas International au plus tard 20 jours avant la date limite de remise des offres:

A l'attention d'Alain Duval
Caritas International Belgique
Centre Interdiocésain
Avenue Mont Virunga
Kinshasa – Gombe
+243 99 81 50 844
a.duval@caritasint.be

2. Prestations à fournir :

L'objet du marché est la livraison par le fournisseur de :

- **6 véhicules utilitaires tout terrain 4 x 4**
- **livrés CIP, Kinshasa, RD Congo**

Caractéristiques / spécifications :

Le soumissionnaire doit confirmer si le(s) produit(s) offerts correspond(ent) bien aux spécifications reprises ci-dessous :

Voir annexe 1 pour les spécifications techniques

Garantie :

Veillez décrire la garantie commerciale offerte pour le véhicule.

Service après vente :

Veillez préciser quel distributeur / concessionnaire assure la garantie et le service après-vente dans le pays bénéficiaire.

3. Variation sur les quantités :

Lors de la confirmation de la commande, Caritas International Belgique se réserve le droit d'augmenter ou de réduire les quantités initialement demandées de +/- 1 véhicule.

En cas d'augmentation ou de réduction des quantités initialement demandées et offertes, les prix offerts devront restés inchangés pendant toute la durée de l'opération.

4. Délai de livraison / exécution :

Délai de livraison souhaité : 2 mois après réception de la commande ferme. Le délai de livraison définitif sera fixé d'un commun accord à la commande.

5. Pénalités :

Caritas International inclura dans le contrat de confirmation de commande une clause de sanction pour livraison tardive laquelle se chiffrera à 1/1000 de la valeur totale des marchandises par jour de retard.

6. Devise de la soumission :

Les offres devront être libellées et présentées en EURO.

7. Modalités de paiement :

Paiement de 80% du montant du marché, après la conclusion du marché, contre constitution d'un cautionnement bancaire garantissant à 100% le remboursement de ce montant.

Paiement de 20% du marché, déduits des éventuelles pénalités de retard, à la livraison des véhicules.

8. Validité de l'offre requise :

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de **30** jours ouvrables à compter de la date limite pour la présentation des offres.

Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la date initiale de validité indiquée ci-dessus, Caritas International peut demander aux soumissionnaires une prolongation déterminée de cette période, laquelle n'excèdera pas 20 jours ouvrables. Les soumissionnaires qui acceptent cette prolongation ne sont pas autorisés à modifier leur offre.

Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre, maintenir la validité de sa soumission pendant 30 jours ouvrables supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

9. Date limite de remise des offres :

Afin de pouvoir être prises en considération, toutes les offres doivent nous parvenir au plus tard pour le **15 juin 2009 à 11 h locale** à l'adresse suivante

- Par courrier recommandé ou par porteur avec accusé de réception signé par :

Alain Duval
Caritas International Belgique
Centre Interdiocésain
Avenue Mont Virunga 59
Kinshasa – Gombe
+243 99 81 50 844
a.duval@caritasint.be

Les offres reçues après les périodes limites mentionnées ci-dessus seront rejetées.

10. Présentation des offres :

Chaque offre technique et financière doit être placée, à l'intérieur d'un colis ou d'une enveloppe extérieure, dans une enveloppe unique scellée portant:

- l'adresse indiquée dans le dossier d'appel d'offres pour la remise des offres;
- la référence à l'avis d'appel d'offres auquel le soumissionnaire répond;
- la mention "À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres", dans une des langues du dossier d'appel d'offres;
- le nom du soumissionnaire.

11. Contenu des offres

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment:

- Une proposition technique avec description technique détaillée du véhicule proposé

- Une description de la garantie commerciale proposée
- Une offre financière CIP Kinshasa

12. Retrait / Modification des offres :

Tout soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite fixée pour la présentation des offres à condition qu'un avis écrit de cette modification ou du retrait parvienne à Mr Alain Duval, C/o Caritas International avant la date limite de présentation des offres. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

13. Evaluation des offres :

Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si la soumission est conforme, quand au fond et aux prescriptions du dossier d'appels d'offres.

Une soumission est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenus dans le dossier d'appels d'offres, sans déviation ni restriction importante. Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent la qualité, les délais, l'exécution du contrat ou qui, d'une manière générale, s'écartent du dossier d'appels d'offres, limitent les droits de Caritas International ou les obligations du soumissionnaire et portent atteinte à la situation des soumissionnaires ayant présenté une offre conforme.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appels d'offres, elle est rejetée sauf si elle a entre-temps été rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions dans le délai tel qu'indiqué au point 12 ci-dessus.

Evaluation technique

A l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : conformes et non conformes.

Pour faciliter le dépouillement, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation se réserve le droit de demander individuellement à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur les prix. La demande d'explication et la réponse sont faites exclusivement par écrit mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé sauf si un changement est nécessaire pour confirmer une éventuelle correction d'erreurs de calculs découvertes pendant l'évaluation des offres.

Evaluation financière

Les offres jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqués en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut ;
- lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut, sauf si, de l'avis du comité, il y a manifestement erreur sur le prix unitaire ;

Les montants ainsi corrigés sont communiqués au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, sa soumission est rejetée.

14. Attribution du contrat de passation de marché :

Sauf imprévus, Caritas International attribue le contrat de passation de marché au soumissionnaire ayant remis une offre parfaitement conforme et ayant offert le meilleur rapport qualité / prix.

15. Notification de l'attribution du contrat de passation de marché :

Avant l'expiration de la date de validité des offres, Caritas International informe l'attributaire, par écrit, que son offre a été retenue.

16. Notification des soumissionnaires non retenus :

Caritas International avisera tout soumissionnaire non retenu dans le meilleur délai possible qui suit la conclusion du contrat sans excéder la date ultime de validité des offres.

17. Critères d'inéligibilité :

Seront exclus de la procédure de passation de marchés les candidats ou soumissionnaires tombant sous l'application d'un des cas suivants :

- a) Ils sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouvent dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévues dans les législations ou réglementations nationales ;
- b) Ils font l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c) Ils ont commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que Caritas International peut justifier ;
- d) Ils n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays où le marché doit s'exécuter ;

- e) Ils font l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
- f) Suite à la procédure de passation d'un autre marché ils ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;

Tout soumissionnaire devra **présenter, à l'appui de son offre, une déclaration sur l'honneur** attestant qu'il ne se trouve pas dans une des situations mentionnées aux points

(a), (b), (c), (d), (e) et (f) ci-dessus ainsi que confirmer qu'il respecte les normes minimales de bonne conduite décrites ci-dessous :

- g) qu'il s'engage à ce que tous les travailleur et travailleuses reçoivent une rémunération décente : les salaires et allocations versés doivent être strictement conformes aux normes minimales du pays et doivent permettre de faire face aux besoins fondamentaux du travailleur et fournir des revenus discrétionnaires; le travail ou noir ou rémunéré autrement qu'en espèces sont exclus;
- h) qu'il s'engage à ce que tous les travailleurs et travailleuses jouissent de conditions de travail décentes : ils doivent disposer d'un environnement de travail sûr et sain. Les meilleures pratiques professionnelles en matière de sécurité et de santé doivent être appliquées. Sont interdits tout abus physique, toute menace d'abus physique, toute pratique punitive ou disciplinaire d'exception, tout harcèlement, sexuel ou autre, ainsi que tout acte d'intimidation;
- i) qu'il s'engage à respecter un nombre d'heures de travail raisonnables : le nombre d'heures de prestation doit être conforme à la législation en vigueur dans le pays. Les heures supplémentaires doivent être accomplies de manière volontaire sans excéder 12 heures par semaine. Elles ne seront pas exigées régulièrement et seront toujours compensées par des récupérations sur le temps de travail et/ou une rémunération en espèces complémentaire;
- j) qu'il s'engage à faire du respect de ces règles une condition impérative à tout accord conclu avec des « contractants », des « sous-traitants » ou autres « fournisseurs »¹; qu'il s'engage également à demander à ces derniers d'étendre cette obligation à leurs propres sous-traitants;
- k) qu'il respecte l'interdiction du travail des enfants suivant les normes internationales² et la législation en vigueur dans le pays, le travail forcé ou l'esclavage, et toute autre discrimination³ quelle qu'en soit l'objet;
- l) qu'il s'engage à respecter lui-même tous les critères énoncés ci-dessus.

Aucun marché ne sera attribué aux soumissionnaires qui n'ont pas fourni les renseignements exigés par Caritas International et/ou qui – pendant la procédure de passation de marchés – se trouvent en situation de conflit d'intérêts ou se sont rendus

¹ Les termes « contractants », « sous-traitant », « fournisseurs » signifient toute personne naturelle ou légale qui passe un contrat avec le soumissionnaire et qui est engagée dans le processus de fabrication, notamment l'assemblage et le conditionnement, qui aboutit à un produit fini.

² La convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail précise :
« Seuls les travailleurs âgés de plus de 15 ans ou qui ont passé l'âge de la scolarité obligatoire peuvent être engagés ».

³ Il ne peut exister aucune discrimination de race, couleur, sexe, appartenance linguistique.

coupables de fausses déclarations en fournissant lesdits renseignements pour accéder au marché.

18. Clauses déontologiques :

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de son offre.

Lors de la remise de son offre, le soumissionnaire est tenu de déclarer, d'une part, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels, et d'autre part, qu'il n'existe aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet.

Le titulaire du contrat doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet sans l'approbation préalable de Caritas International. En aucune manière, il n'engage Caritas International sans son consentement préalable écrit.

La rémunération du contrat constitue la seule rémunération dans le cadre du projet. Le titulaire du contrat et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers Caritas International.

Le titulaire du contrat et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents établis par le titulaire du contrat dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.

Le non respect d'une ou plusieurs de ces clauses déontologiques peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire.

19. Voies de recours :

Les parties contractantes s'engagent à résoudre à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir : les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif au futur contrat de passation de marché ou découlant de sa validité, sa formation, son interprétation ou de son exécution sera soumis préalablement à une médiation. A cet effet, les parties s'engagent à participer au moins à une rencontre de médiation. Le médiateur sera choisi de commun accord par les parties.

Le présent appel d'offres et le contrat de passation de marché sont régis par le droit *belge*.

En cas de médiation non fructueuse endéans 4 semaines, tout différend éventuel sera porté devant le *Tribunal de Commerce de Bruxelles / Belgique*.

20. Annulation de la procédure d'appel d'offres :

Caritas International peut décider d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment, en particulier à la lumière du rapport d'évaluation, dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- lorsque des circonstances exceptionnelles, ou de force majeure, rendent impossible l'exécution normale du contrat;
- lorsque toutes les offres retenues sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- lorsqu'il y a eu des irrégularités graves de procédure, ayant empêché une concurrence loyale.

En cas d'annulation du présent appel d'offres par Caritas International, les soumissionnaires en seront avertis et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Annexe 1

VEHICULE UTILITAIRE TOUT TERRAIN 4 x 4

Utilisation :

Le véhicule 4 x 4 sera utilisé pour transporter min 7 personnes et leurs bagages sur tout type de route et dans des conditions climatiques difficiles (tropicales).

Spécifications techniques :

Moteur :	diesel (de préférence sans turbo) version tropicalisé compensateur d'altitude double filtre à carburant système de refroidissement (eau et huile) renforcé
Carrosserie / Cabine :	volant à gauche direction assistée nbr de portes : min 3 nbr de places assises : min 7 ceintures de sécurité pour tous les passagers charge utile : min 1000kg garde au sol : min 23 cm couleur : blanche porte bagage avec support pour 2 ^{ème} roue de secours 2 ^{ème} roue de secours
Transmission :	min 5 vitesses manuelles Boîte de transfert à 2 rapports Moyeux débrayables manuellement
Autonomie :	min 600 km
Consommation :	cycle mixte : min 7.5 km / litre cycle off-road en conditions extrêmes : min 5 km / litre
Suspension :	suspension avant et arrière renforcée et adaptée pour une utilisation tant sur route que off-road
Roues :	jantes en acier pneumatiques radiaux pour une utilisation mixte
Autres dispositifs :	kit complet outils de base triangle de signalisation extincteur conforme aux exigences du pays bénéficiaire manuel de l'utilisateur catalogue des pièces détachées

Le véhicule doit répondre aux normes internationalement reconnues concernant la fabrication et la sécurité des véhicules et remplir les conditions nécessaires pour l'homologation en RD Congo.